

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 SEPTEMBRE 2021

1) Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder à la désignation du secrétaire de séance.

M. Guillaume SADON propose sa candidature.

A l'unanimité M. Guillaume SADON est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2) Approbation du compte rendu du CM du 1^{er} juin 2021

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 1^{er} juin 2021 et demande si des membres ont des remarques à formuler.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 1^{er} juin 2021 **est adopté à l'unanimité**

3) Poste C.A.E

Le poste en contrat d'accompagnement pour l'emploi actuellement occupé par M. Orlando GELFUSA arrivera à son terme le 3 octobre prochain.

Il vous est donc proposé d'ouvrir un nouveau poste qui sera affecté aux espaces verts et aux bâtiments, en soutien à Alain et Ahmed. Le poste sera à pourvoir à compter du 4 octobre prochain.

Durée du contrat : 12 mois, renouvelable une fois

Rémunération : SMIC

Durée : 35h semaine

Il est précisé que l'agent sera mis à disposition auprès de la commune de Cerville à raison de 15h/semaine.

Adoptée à l'unanimité

4) Offre de prix pour l'acquisition

a. De la parcelle Caserne Pompiers

M. le maire rappelle que par délibération du 14 septembre 2020, le Conseil Municipal a accepté d'accueillir sur son territoire le nouveau CIS de proximité et s'est engagée à fournir gratuitement un terrain viabilisé d'une superficie de 1000 à 1500 m², situé route de Lenoncourt.

La parcelle d'implantation est en cours de division (parcelle W 39) pour une superficie de 1000 m².

Il vous est donc proposé :

- De fixer le prix d'achat de cette parcelle à 50000€ au profit des conjoints LANBLIN
- De choisir Maître Maud BERNARD pour la rédaction du compromis de vente
- De m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de ce bien et à sa rétrocession, à titre gratuit, au profit du SDIS de Meurthe et Moselle
- De solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est pour l'achat et la viabilisation de ce terrain et de nous engager à financer la partie des travaux qui ne serait pas couverte par la subvention

M. le Maire précise que le SDIS portera le plus gros de l'investissement, la commune portant l'achat du terrain et sa viabilisation (50000€ + 25000€). Le SDIS a lancé un appel d'offre pour 4 casernes.

Adoptée à l'unanimité

b. Des parcelles VILLEROT et VAUTRIN

M. le Maire rappelle que lors de modification du PLU en date du 26 janvier 2018, l'emplacement réservé numéro 9, initialement destiné à l'amélioration de la desserte des équipements de l'école a été destiné à l'agrandissement de l'école.

Aujourd'hui, 2 des 3 propriétaires concernés par cet emplacement sont vendeurs.

Il s'agit des héritiers de M. Villerot et de M. Vautrin.

La superficie des terrains à céder serait de 438 m² pour les héritiers Villerot et 382 m² pour M. Vautrin.

Il vous est donc proposé de m'autoriser à faire une offre de prix avec un prix plafond de 25€ du m².

Adoptée à l'unanimité

5) Mutualisation des autorisations d'urbanisme

Comme évoqué lors de la conférence des maires du 11 mars et du comité de suivi et d'évaluation du service commun du 19 mai, les conventions relatives au service commun sont arrivées à échéance le 30 juin 2021, il a été convenu de les renouveler à périmètre d'intervention identique avec une reprise de la gestion du service par la Métropole et une évolution relative aux modalités financières (refacturation directe).

Il nous a été transmis le projet de délibération, la convention et la fiche d'impact qui ont été présentés au conseil métropolitain du 30 juin. Pour parfaite information, la reprise de la gestion du service commun à la Métropole a recueilli un vote favorable à l'unanimité du CTP du 22 mai.

Nous sommes invités à adopter une délibération similaire qui :

- approuve la gestion du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme à la Métropole du Grand Nancy,
- prolonge les conventions initiales jusqu'à la reprise effective du service commun à la Métropole, prévue au 1er septembre 2021,
- approuve la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre la Métropole du Grand Nancy et la commune,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Adoptée à l'unanimité

6) Référents Ambroisie

Par courrier du 15 juin dernier, la préfecture nous rappelle que les collectivités territoriales concernées par la présence d'Ambroisie, peuvent désigner un ou plusieurs référents territoriaux dont le rôle est de :

- Repérer la présence de ces espèces
- Participer à leur surveillance
- Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération
- Veiller et participer à la mise en place de ces mesures

Leur nomination doit intervenir avant le 15/11/2021.

A l'unanimité, Guillaume SADON est nommé Référent Ambroisie.

7) Divers

a. Travaux : délégation de la maîtrise d'ouvrage

1) Projet de création de desserte – Forêt du GFA de Badonfossé

Dans le cadre du projet de travaux consistant à la création d'une route forestière empierrée, par élargissement du chemin communal, permettant de désenclaver la forêt située le long de la Route de Saulxures, il vous est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux au GFA de Badonfossé.

Adoptée à l'unanimité

2) Accès au parking de la Mairie

Dans le cadre du projet de travaux devant permettre aux automobilistes de mieux visualiser l'accès au parking de la Mairie, il vous est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage de ces derniers à la Société Européen Homes.

Adoptée à l'unanimité

b. Remboursement frais de transport

Formation : Instruction limitée au CU et DP

Dates : les 2 et 3/09

Lieu : Metz

Moyen de transport : train

Bénéficiaire : Oumélaïd

Coût : 41.30€

Adoptée à l'unanimité

c. Ecole – Mail de Mme Meyer de ce jour

Cette question sera étudiée en réunion d'adjoints.

Sophie RAUCH indique que la réunion de rentrée « sécurité » pour laquelle il était prévu une intervention dans chacune des classes du RPI n'a pas pu avoir lieu. Elle sera donc remplacée par une communication écrite à destination des parents.

d. [Maison des quartiers](#)

A l'issue de la réunion du conseil municipal, les élus iront réceptionner les travaux de la maison des quartiers. Cette salle pourra être proposée à la location. Les premières propositions sont de limiter la location aux habitants de la commune, la mise à disposition des lieux se fera uniquement en journée (les locaux devront être libérés pour 20h30) et il n'y aura pas de possibilité de cuisiner sur place. La capacité de la salle en mode « repas » serait limitée à 25 personnes. Cela fera l'objet d'une délibération spécifique lors du prochain conseil.

TOUR DE TABLE

Yveline FAYON-IUNG

Plots mis en place à Bosserville face à Pigéa et au Lycée. Très bonne chose, serait-il possible de prévoir ce genre de plot sur une portion de notre grande ligne droite ?

Guillaume précise qu'il s'agit de travaux de préfiguration, on ne gardera que ce qui marche.

M. le Maire indique qu'il faudra être vigilant sur la suppression de l'aménagement qui avait été réalisé au droit de l'entrée du parking St Michel.

Thierry DELORS

Samedi 25/09 : travaux de préparation du char de St Nicolas avec les bénévoles du Comité des Fêtes

Samedi 18/9 : repas champêtre dans le parc du Château – 80 inscriptions à ce jour, ces dernières seront closes demain soir

Remplacera Alain Monet sur le marché pour les 2 mercredis à venir

Guillaume SADON

Retour sur la réunion « transfert de la compétence balayage manuel » à la Métropole du Grand Nancy

Benoît PEZET

Son épouse lui a signalé que des jeunes du lycée St Michel avaient lancé des pierres sur la terrasse de la crèche ! [Il faut que la Directrice le signale rapidement à M. Domange](#)

Bandes rugueuses Rue du Pigéa – est-il possible qu'elles soient réalisées sur toute la largeur de la voie ? [Suivi confié à Guillaume SADON](#)

Quid du dépôt de pneus sur le terrain appartenant à Jean-Marie Schaff en bordure de la M2 ????

Pascale MANGENEY

Problème de stationnement en bas de la rue Clos de Fontaine. [Suivi confié à Guillaume SADON](#) (voir si besoin de mobilier pour limiter le stationnement)

Georgette DAMEN

Hospitalisation de Mme Schlemmel. A noter qu'un problème d'adressage a été relevé lors de l'intervention des SP (le chemin des Cépages n'était pas répertorié dans leur base de données). [Julien ADAMI, en sa qualité de SP volontaire, est chargé de faire un relevé de toutes les rues de la commune qui ne seraient pas identifiées dans la base du SDIS. Par suite une discussion sera engagée avec ce dernier pour mettre en œuvre les modifications qui s'imposent.](#)

Fuite signalée à la sacristie – [Suivi confié à Yannick MICHELIX](#)

M. le Maire

Présence de rats signalés au 3 Rue George Chepfer. [Un signalement à Mmh sera fait](#)

M. Alain MONET

Suite à l'accident (choc piéton contre vélo) survenu sur le marché il y a 15 jours, tout s'est bien arrangé.

Marie-Claude MABILLE

Signale la vitesse excessive de camions provenant de Lenoncourt. [Suivi confié à Yannick MICHELIX \(demande de contrôle de police\)](#)

Sophie RAUCH

Rappelle l'AG de Familles Rurales qui aura lieu samedi 18/09 et qui sera précédée du projet d'association.